Strasbourg, le 20 novembre 2003 **T-PVS/Files (2003) 9 revised**
[files09frev_2003]

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUR

Comité permanent
23e réunion

Strasbourg, 1er-4 décembre 2003

Dossier spécifique

Capture, mise à mort et commerce des oiseaux protégés à Chypre

Rapport des ONG

BirdLife International enoopéation avec la Cyprus Ornithological Society et la Cyprus Conservation Foundation

Note du Secrétariat
établie par
la Direction de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel

This document will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.

Capture, mise à mort et commerce des oiseaux protégés à Chypre

Rapport de BirdLife International (BirdLife Cyprus et la Royal Society for the Protection of Birds, BirdLife in the UK)
en coopération avec la Cyprus Conservation Foundation.

---

1. Résumé

Chypre constitue un relai principal pour des millions d'oiseaux migrateurs. Elle est aussi habitée par des populations d'oiseaux importantes. Une grande proportion de tous ces oiseaux sont clandestinement tués et consommés sous l'appellation de «ampelopoulia» (traduit comme oiseaux qui volent entre les vignobles, en bas entre les arbres), ce qui est considéré comme un mets délicat local. Parmi ces oiseaux se trouvent plusieurs avec un statut de conservation désavantagée. L'activité de capture clandestine, à travers deux méthodes, poser des filets et des gluaux (fréquemment avec des bandes attirantes), présente un problème particulièrement grave dans le territoire de la République ainsi que dans le territoire des bases militaires britanniques.

Selon la Recommandation du Comité permanent n° 90 (2001), les Gouvernements de Chypre et du Royaume-Uni ont été invités à prendre des mesures spécifiques pour réduire cette activité de piégage illégale. Durant 2002, les deux pays ont démontré un progrès évident et, en conséquence, il a été décidé que le dossier relatif ne serait pas discuté pendant la 22e réunion du Comité mais que la situation à Chypre serait surveillée et qu'un rapport serait présenté à la 23e réunion du Comté.

Pendant le printemps de 2003, les trappeurs clandestins ont repris leur activité, introduisant des méthodes de capture plus modernes. En automne 2003, les investigateurs de BirdLife International ont trouvé que l'activité qui consistait à poser des filets avait doublé pendant que celle qui consistait à poser des gluaux avait augmenté de 2/3 par rapport à 2002. L'augmentation de cette activité a été plus forte dans le territoire des bases militaires britanniques que dans la République. Ces résultats décevants se présentent en dépit des mesures adéquates prises par les autorités concernées, malgré les pénalisations renforcées imposées par la République de Chypre. La diminution dramatique de l'importance attribuée par les médias à ce sujet en 2003 en comparaison avec 2002, est un paramètre possible responsable pour la reprise de l'activité de piégage illégal. Les développements politiques qui ont donné une confiance au sujet de l'accession de Chypre à l'Union européenne constituent aussi un paramètre possible pour cette reprise.

Afin de poursuivre la suppression du piégage illégal et du commerce illicite des oiseaux à Chypre, le Comté permanent est invité à :

- Féliciter les Gouvernements de Chypre et du Royaume-Uni pour leur effort continu à appliquer la loi relative durant 2003, et les inciter à continuer ce travail, qui comprend le ciblage de restaurants.
- Féliciter le Gouvernement de Chypre pour avoir augmenté considérablement les pénalités relatives à la tuerie illicite des oiseaux et pour avoir encouragé le Gouvernement britannique à adopter la législation relative dans le territoire de ses bases à Chypre.
- Inciter les Gouvernements de Chypre et du Royaume-Uni à coopérer avec les ONG adéquates pour renforcer considérablement les activités destinées à élever le niveau de la connaissance publique à partir de 2004, surtout pendant l'automne. Le but est d'influencer l'opinion publique de telle manière que la capture, la mise à mort, la vente et la consommation des oiseaux protégés soient considérés comme inacceptables.
- Encourager Chypre à prendre toutes les mesures nécessaires afin de bloquer l'utilisation des nouvelles méthodes de capture qui sont plus efficaces (comme filets à maille fine améliorés et nouveau type de gluaux) à travers l'interdiction de la production, du commerce et de la possession d'équipement de piège.

- Recommander aux Gouvernements de Chypre et du Royaume-Uni qu'ils développent et adoptent, durant 2004, un plan d'action de longue-durée, avec des étapes spécifiques pour l'élimination de l'activité de piégage illégal et de commerce des oiseaux, pendant la période avant l'accession et postérieurement.
- Un nouveau rapport de progrès concernant l'application de la Recommandation n° 90 (2001), doit être sollicité et doit être soumis par Chypre et le Royaume-Uni à la 24e réunion du Comté permanent. Ceci est indispensable, étant donné que l'illégalité continue à des rythmes plus grands en dépit des efforts des autorités, et avec l'introduction des nouvelles méthodes plus efficaces.

2. Situation

Le Comité permanent a adopté pendant sa 21e réunion la Recommandation n° 90 (2001) concernant la capture, la mise à mort et le commerce des oiseaux protégés à Chypre. Cela s'adresse aussi au Royaume-Uni par rapport à ses territoires souverains de ses bases militaires à Chypre. Le dossier sur ce cas n'a pas été discuté pendant la 22e réunion du Comité, suite à la remarque que la Recommandation a été appliquée de manière satisfaisante. Cependant, un rapport de progrès a été sollicité pour la 23e réunion en 2003.

La Recommandation a été adoptée à cause de la contravention de la Convention de Berne et de la loi chypriote, puisqu'à Chypre, la capture et mise à mort clandestines des oiseaux migrateurs avaient atteint un niveau de massacre en masse. Entre 8–10 millions des oiseaux ont été capturés à cause des gluaux et des filets, pour être vendus comme un met délicat local, appelé *ampelopoulia.* Il est estimé que cette activité touche 100 espèces énumérées à l'Annexe II de la Convention de Berne, dont 42 ont un statut de conservation désavantagé en Europe, y compris un oiseau menacé d'extinction totale (Lesser Kestrel) et deux endémiques de Chypre (Cyprus warbler and Cyprus wheatear).

Chaque oiseau comestible, se vend au marché au prix de CP2.00. C'est-à-dire que les braconniers, capturant 100-500 oiseaux par jour, ont un revenu non imposé de milles de livres chypriotes pendant les deux périodes de migration chaque année. La plus grande partie de l'activité de capture et de consommation de *ampelopoulia* se produit durant l'automne, surtout au sud-est de l'île, dans les régions de Famagusta et de Larnaca, dans les deux cas sur le territoire de la République de Chypre ainsi que le territoire des bases britanniques.

3. La situation en 2003

Après le succès du placement des deux investigateurs de BirdLife International à Chypre pendant la période de migration d'automne 2002, cet exercice a été répété pendant le printemps et l'automne 2003. Dans tous les cas, le projet a été achevé grâce à la bonne coopération avec les autorités de la République et des bases britanniques.

a) Niveau d'activité de capture clandestine pendant le printemps

Malgré le freinage initial de l'activité des trappeurs, qui hésitaient à poser des pièges dans des espaces publics à cause de l'augmentation des activités de contrôle et de la campagne menée par les autorités pour influencer l'opinion publique, leur activité a eu une reprise comme résultat des nouveaux gluaux de « haute technologie». Avec ces gluaux, qui sont moins visibles, les trappeurs ont de meilleurs résultats avec moins d'efforts. Les nouveaux gluaux sont couverts d'une colle synthétique hydrofuge et sont résistants à toutes températures. Par conséquent, ils peuvent être utilisés pendant toute l'année, et tout au long de la journée et de la nuit (et pas seulement à l'aube et au crépuscule). BirdLife Cyprus et Cyprus Conservation Foundation ont renseigné le ministre de l'Intérieur et les Autorités de Chasse, qui se sont engagés à renforcer leur campagne pour lutter contre l'activité de capture clandestine.

b) Niveau d'activité de capture clandestine pendant l'automne

Les mêmes méthodes d'enquête ont été utilisées qu'en automne 2002. Les résultats principaux sont les suivants:

- L'activité de poser de filets a doublé dans le territoire de l'enquête par rapport à 2002, selon la longueur des filets actifs et le nombre estimé des oiseaux capturés (plus d'un million dans le territoire d'enquête, surtout à cause de la plus grande utilisation des bandes attirantes cette année)
- L'utilisation des gluaux a augmenté de 60 % par rapport à l'année dernière (avec un minimum de 106 000 oiseaux capturés uniquement dans le territoire d'enquête)
- En 2003 le nombre total des trajets de filets (actifs et non actifs) a diminué de 15 % par rapport à 2002, mais il y avait 75 % de trajets de filets non actifs (par rapport à 89 % en 2002). Ceci laisse supposer que l'effort de tendre des pièges a diminué pendant 2002 et 2003 par rapport aux années précédentes. La police des bases britanniques a confirmé que les filets non actifs identifiés avant 2002 ont été très peu nombreux.
- L'augmentation de l'activité de capture et la diminution en filets non actifs ont été beaucoup plus notables sur le territoire des bases britanniques (une augmentation de 176 % des trajets de filets actifs; une augmentation de 0 en 2002 à 55 en 2003 des gluaux; une diminution de 40 % des trajets de filets non actifs) que sur le territoire de la République (une augmentation de 88 % des trajets de filets actifs, une augmentation de 43 % des gluaux, une diminution de 23 % des trajets de filets non actifs). En 2002 la densité de pièges sur le territoire des bases britanniques (1,9 filets actifs/ha) a été plus basse que sur le territoire de la République (2,1 filets actifs/ha) alors qu'en 2003 la densité a été plus haute (6,7 filets actifs/ha) que sur le territoire de la République (5,4 filets/ha). Il faut noter que les meilleurs lieux pour capturer des oiseaux, en termes de milieu naturel et de position, se trouvent sur le territoire des bases britanniques. De ce point de vue, ce problème peut s'adresser aussi à travers la gestion du milieu naturel.
- La densité des gluaux a été plus élevée sur le territoire de la République pendant les deux années.

c) Application de la loi

Tous les incidents de piégage illégal identifiés par le personnel de BirdLife International ont été signalés aux autorités. Les autorités chypriotes ainsi que les autorités britanniques ont réagi de façon adéquate sur toute information offerte. Certaines opérations d'arrestation de trappeurs et de saisie d'équipement, déployées par la police des bases britanniques ont été aussi témoignés par l'équipe de BirdLife. Ceci n'a pas été possible sur le territoire de la République cette année, à cause des protestations des trappeurs pendant l'année précédente.

L'activité policière ciblant les restaurants qui vendent des *ampelopoulia* et les fournisseurs des filets concerne uniquement les Autorités de Chasse (de la République), puisqu'il n'y en a pas sur le territoire des bases britanniques. A notre connaissance, il n'y a toujours eu aucune action préventive par rapport à l'importation ou la distribution des filets.

Pendant 2002, la police a fait un nombre des raids aux restaurants connus pour la vente des *ampelopoulia*, en conformité avec la Recommandation n° 90 (2001) "contrôle régulier et fréquent des restaurants vendant des oiseaux protégés, garantissant la priorité de persécution des propriétaires". Pendant 2003 les raids ont continué mais sans publicité. En outre, nous nous sommes rendus compte qu'il y a de restaurants qui se protègent de la possibilité de raids en offrant le mets délicat en question dans des chambres secrètes ou sur des propriétés privées.

d) Augmentation de la conscience publique

L'absence d'une campagne de médias pour l'information publique peut être responsable pour l'augmentation de l'activité de piègeage en automne 2003 par rapport à 2002. Cette question a été abordée par les médias seulement une ou deux fois pendant cette période. Toutefois les autorités des bases britanniques se sont chargées d'un travail éducatif destiné aux écoliers et aux résidents en général. Au contraire, à l'automne 2002, la Recommandation n° 90 (2001) avait été suivie et la question de la capture illicite des oiseaux a fait le titre de tous les journaux, de la radio et de la télévision.

Pendant l'année 2002, les médias se sont occupés largement avec l'opposition au gouvernement avec les trappeurs qui défendaient la tradition de capturer des *ampelopoulia*. Eventuellement, comme

expression de protestation extrême, les trappeurs ont remis leurs cartes d'électeur. Ils ont aussi affirmé qu'après l'accession à l'Union européenne ils reprendraient leur activité aux niveaux précédents.

e) Modification législative dans la République de Chypre

La loi relative à la chasse, modifiée en octobre 2003, est très améliorée avec:

- Une augmentation des pénalités de £2000 à £10,000 avec une durée d'emprisonnement augmentée à 3 ans ou les deux condamnations en même temps
- L'interdiction stricte de la vente et de la consommation des oiseaux tués illicitement et une pénalisation, comme expliquée ci-dessus.

Appendix

Activité de contrôle du piégage illégal, menée par BirdLife International à Chypre, pendant l'automne de 2003

Méthodes

Le territoire de l'enquête a été le même qu'en automne 2002, comprenant les deux plus grands et importants territoires de capture des oiseaux au sud-est de Chypre (T-PVS/Files (2002) 9 rev pour la carte et plus de détails).

Du 27 août au 29 octobre 2003, une série d'enquêtes a été réalisée sur un échantillon de 14,2 % (60 unités de 1 kilomètre carré sélectionnées au hasard sur un territoire de 51,2 km²) sur un total de 360,6 km^2 (= tout le territoire d'enquête). Tous les milieux naturels appropriés pour poser des filets ont été vérifiés. Les gluaux trouvés ont été aussi notés, malgré que cela n'était pas le but principal de l'enquête.

Résultats

Filets

- Parmi les 60 unités de 1 km carré sélectionnés au hasard dans le territoire d'enquête, 23 (27 en 2002) avaient de traces de filets (38 % du territoire).
- Un total de 6 092 m de trajets de filets actifs ou non actifs (7 174 m en 2002) ont été identifiés pendant cette période.
- 1 538 mètres de trajets de filets ont été considérés actifs (769 m en 2002) à cause de la présence de filets ou de traces d'utilisation récente.
- La longueur totale des filets actifs estimée pour la totalité du territoire de l'enquête a été de 10 831 mètres (5 415m en 2002).
- Le nombre des oiseaux capturés dans les filets sur le territoire de l'enquête uniquement en automne 2003 a été estimé à au moins 1 082 400 (541 500 en 2002).

Gluaux

- Parmi les 60 unités de 1 km carré qui ont été contrôlées, 21 (17 en 2002) avaient de traces des gluaux.
- Un total de 503 (314 en 2002) nouveaux gluaux (considérés adéquats pour capturer des oiseaux sauvages) ont été trouvés sur 15 carrés sélectionnés au hasard (10 en 2002).
- Le nombre total de gluaux pour tout le territoire de l'enquête a été estimé à 3 542 (2 211 en 2002).
- Le nombre d'oiseaux capturés sur les deux territoires de l'enquête pendant l'automne 2003 a été estimé à au moins 106 260 (66 330 en 2002). Cette estimation est considérée comme strictement conservatrice.

Répartition des résultats d'enquête sur tous les territoires, sur la République de Chypre et sur le territoire souverain des bases britanniques.

Territoire d'enquête en totalité	**2003**	**2002**	**Change**
Territoire d'enquête	60km²	60km²	---
Gluaux trouvés (actives)	503	314	60% augmentation
Trajets de filets actives	1538	769	100% augmentation
Trajets de filets inactives	4554m	6405m	29% diminution
République de Chypre	**2003**	**2002**	**Change**
Territoire d'enquête	48.km²	48.km²	---
Gluaux trouvés (actives)	448	314	43% augmentation
Trajets de filets actives	1248m	664m	88% augmentation
Trajets de filets inactives	3099m	4000m	23% diminution
Territoire souverain des bases britanniques	**2003**	**2002**	**Change**
Territoire d'enquête	12.km²	12.km²	---
Gluaux trouvés (actives)	55	---	Augmentation
Trajets de filets actives	290m	105m	176% augmentation
Trajets de filets inactives	1455m	2405m	40% diminution